



Numéro 02  
Décembre 2015

# UFR CBA actualités

## UFR CBA - Actualités, votre revue

UFR CBA- actualités s'adresse aux sections syndicales. Nous voulons en faire un outil de dialogue, d'actions et d'idées, entre les sections et la commission exécutive de l'union fédérale, parce que ce sont les sections qui ont la capacité de mise en œuvre des actions et du renforcement auprès des retraités de nos professions.

Vos idées, vos propositions, votre approche, éventuellement vos désaccords sur telle ou telle initiative ou position, sont les bienvenus. Nous avons fait le choix d'une expression franche, respectueuse de chacun, mais sans diplomatie excessive. Nous souhaitons que ce dialogue fonctionne dans les deux sens, de l'UFR aux sections et réciproquement.

De nombreux problèmes peuvent être l'objet de nos débats :

- Les difficultés de l'action, de la réalisation de la campagne sur le suivi médical post professionnel ;
- Les difficultés du renforcement et de la réalisation de la continuité syndicale, mais aussi les bonnes expériences ;
- La préparation du congrès de la CGT : quelle CGT voulons-nous ?
- Tous les articles qui paraissent dans " RCB " sur le site " [www.ufr-cba.cgt.com](http://www.ufr-cba.cgt.com) " et bien sûr " UFR CBA-Actualités ".

Alors à vos stylos ou à vos claviers ! Nous attendons vos réflexions.

Le comité de rédaction des publications de l'UFR.

## Au sommaire :

Edito	page 1
Commissions exécutive	page 2
51 <sup>ème</sup> congrès	page 5
AGIRC-ARRCO	page 6
IHS	page 7



Journal réalisé par la commission publication de l'UFR CBA : Robert BRUN (animateur), Jean-Claude GUERINEAU, Pierre LE PAGE.

Directeur de la publication : Michel DIAMANTIS

UFR CBA Case 413 263 rue de Paris,  
93100 MONTREUIL

# La commission exécutive de l'UFR du 3 décembre

---

## Actualité sociale

Rapport de Michel Diamantis

Les attentats qui ont ensanglanté Paris en 2015 servent de justificatif aux restrictions des libertés publiques. Plus qu'un état d'urgence nous avons un besoin urgent d'un Etat de droit. La CGT refuse de se laisser museler et appelle les salariés à se mobiliser pour leur pouvoir d'achat, la protection sociale, les libertés syndicales.

Alors que François Hollande affirmait, martial, que « le pacte de sécurité l'emportait sur le pacte de stabilité », le ministre des Finances recadrerait ces propos : « le sérieux budgétaire continuera à s'appliquer et les objectifs de réduction des déficits que nous avons fixés pour l'année prochaine restent les mêmes ». Le pouvoir est à la remorque du MEDEF et de sa victoire dans les négociations AGIRC-ARRCO. Accord particulièrement odieux pour les femmes qui liquident leurs droits à retraite 8 mois après les hommes, qui perçoivent des pensions amputées de 40% à l'ARRCO et 60 % à l'AGIRC par rapport aux hommes. Elles seront à nouveau les grandes perdantes.

Mais la mise en œuvre de cet accord ne produira tous ses effets qu'à partir de 2019. Tout reste possible : la CGT appelle tous les salariés et les retraités à intervenir pour imposer des alternatives de progrès.

Subitement, le gouvernement découvre la gravité de la situation faite à des milliers de retraités par l'entrée en application de mesures fiscales prises sous Sarkozy et les suspend. La CGT n'accepte pas que ces mesures fiscales ne soient que suspensives.

## Débat (22 interventions)

Les attentats ont été unanimement condamnés. Le danger d'un glissement vers un tout sécuritaire liberticide souligné. Pourquoi interdire les manifestations syndicales et maintenir les matchs de foot ? A ce sujet, les intervenants ont déploré le cafouillage et les directives contradictoires quant à l'organisation de la journée d'action du 24 novembre : manifestations annulées ici, maintenues là, comme ce fut le cas dans certaines régions.

Après avoir dénoncé le recul social qui se poursuit par la casse de la protection sociale, la discussion a posé la nécessité de mener des actions concrètes dans les territoires en ne se laissant pas museler par l'état d'urgence. De nombreux camarades ont témoigné des luttes menées dans leur région et trop souvent passées sous silence.

La nécessité de revenir à nos fondamentaux est revenue en leitmotiv.

retraités et la place qu'ils occupent dans la société et dans le mouvement social, nous devons affirmer la nécessité du développement d'une activité revendicative offensive en direction de tous les retraités sur les différents bassins de vie.

## Le renforcement

Je souhaite dire à la CE, en tant que co-responsable de la commission orga-renforcement, mon mécontentement par rapport au travail que notre commission a fourni et aux propositions que nous avons formulées lors de notre dernière réunion. Seule la région PACA a fait part de la nomination temporaire de son référent.

Quant aux rencontres régionales, certes, nous n'avons pas défini le nombre de régions, mais dans un premier temps nous pourrions au moins nous appuyer sur les régions représentées à la CE.

---

## Syndicalisme retraité en territoire et renforcement rapport d'Alain Hoffecard

### Territoires

Des retraités CGT s'investissent dans des associations, dans l'activité des communes, voire au-delà dans les nouvelles structures territoriales, des camarades y sont présents. Alors comment utiliser leurs connaissances, leurs informations au service de la CGT pour nourrir l'action des retraités ?

Considérant le nombre croissant de

## Débat (8 interventions)

Il faut souligner une augmentation artificielle de nos effectifs liée à une meilleure remontée de nos camarades qui adhèrent dans des structures interprofessionnelles.

La discussion a permis de mettre en évidence la nécessité de travailler régionalement et de remonter sur nos publications les actions de nos sections dans leur territoire respectif. Des luttes se déroulent sans que l'ensemble des camarades en soient informés et du coup ne réalisent pas le foisonnement d'activité créé par l'activité des sections un peu partout.

---

## Sur vos agendas :

- **CE 2016 les 04/02 - 23/03 - 15/09 -08/12**
- **CG de Saint Nazaire : 12 et 13 mai (accueil le 11)**

### Thèmes du CG :

- o Bataille des idées
- o Militer en territoire
- o Bilan à mi mandat

### SMPP et commission « santé – protection sociale » rapport de Gérard Garnon

- Le triptyque sur le SMPP est en attente d'impression.
- Les autres UFR seront relancées lors de la réunion UCR-UFR du 16/12.
- Un article sur le SMPP dans le numéro spécial de l'Aplomb du 28 avril est à rédiger avant fin février.
- Le dossier retraite du 44 est en cours de mise à jour. Sa sortie est prévue pour le mois de février.

### Débat (4 interventions)

Il est demandé à la commission d'insister sur l'aspect revendicatif sans se centrer trop exclusivement dans le domaine technique. La discussion a souligné que l'arrivée des mutuelles a déstabilisé la sécurité sociale. Pire, l'évolution vers l'assuranciel accélère le détricotage du système mis en place par le CNR.

Il a été noté que certains médecins du travail nous portaient une aide précieuse, raison supplémentaire pour se battre en faveur de leur maintien. Tous sont tombés d'accord sur le fait que le dossier santé devait se travailler en lien étroit avec les actifs.

### Commission formation

Rapport de Christian Blicq

La commission s'est réunie la veille de la CE sur le thème : « Quelles formations pour quels Besoin ». Un travail va être fait dans l'optique de

formations modulaires aisément adaptables aux différents publics. Elle propose de privilégier les formations en régions afin de limiter les frais de déplacement et d'hébergement dans un contexte financier tendu depuis les nouvelles dispositions prises sur la formation syndicale. La commission demande à tous les camarades de lui faire parvenir tout ce qui existe déjà en terme de formation afin de ne pas réinventer la roue.

### Débat (4 interventions)

Les points forts de la discussion :

- Comment faire comprendre aux retraités la nécessité de la formation syndicale ?
- Importance de la participation des anciens à l'effort fédéral de formation auprès des actifs;

Rappel du besoin urgent de formation pratique à l'informatique pour un bon nombre de membre de la CE.

### Commission publication

Rapport de Pierre Le Page

Les RCBA sortent dans les délais prévus mais il reste de gros problème quant à leur routage. Une nouvelle publication est proposée par la commission et le bureau : UFRCSA Actualités. Un premier numéro est sorti afin que la CE puisse juger sur pièce. La diffusion se fera par l'UFR, sur un listing tenu à jour par les camarades de la CE.

### Calendrier 2016

Rapport de Bernard Perrais et Michel Diamantis

Le bureau propose les dates suivantes de CE les 04/02, 15/09 et 08/12. Après discussion, une quatrième date est ajoutée dans le cadre de la préparation du 51ème congrès de la CGT : le 23/03 à la suite de la CEF des 21 et 22/03.

Le comité général se déroulera à Saint Nazaire les 12 et 13 mai sur le double thème de la bataille idéologique et du développement de notre action syndicale en territoire.

Tout au long de ces deux jours nous ferons le bilan de notre action au regard des décisions prises à El Shems.

En bref :

- Accueil le 11 mai au soir, Comité Général les 12 et 13 mai;
- Les conjoint-e-s sont bienvenue-s mais, comme d'habitude, ne seront pas pris en charge financièrement par l'UFR.
- Les inscriptions seront closes lors de la CE du 4 février.

### Le débat

Dans la mesure où la présentation s'est déroulée de façon interactive, il s'est résumé au vote du calendrier amendé des CE et aux dates.

# Une CGT plus forte, plus revendicative

## 51<sup>ème</sup> congrès de la CGT

Rapport Michel Diamantis

Des dissensions très préjudiciables entravent l'action syndicale et il est sans doute temps de dépasser les oppositions internes à la CGT. L'UCR a réaffirmé dans son dernier Comité Général sa revendication « un syndiqué, une voix » comme cela aurait dû être le cas à l'issue du 50<sup>ème</sup> congrès. Des délégués de l'UCR ont proposé que les retraités n'interviennent pas dans un certain nombre de décisions comme l'appel à la grève.

Je demande à chaque section de travailler sur les repères (notamment les fiches 21 à 24) adoptés au 50<sup>ème</sup> congrès et sur le

projet non validé que j'ai diffusé. Notre CE exceptionnelle du 23 mars sera consacrée à la préparation du congrès confédéral à partir du travail que chacun aura réalisé dans son territoire.

Les deux mandats de délégués retraités de l'UFRCB ont été affectés au 44 par la confédération. Nos camarades nantais en accord avec leur UD ont désigné Marie-Anne RIALLAND et Jean-Luc PLUMELET qui participe donc à nos CE préparant le 51<sup>ème</sup> congrès.

### Débat (12 interventions)

L'ensemble des interventions vont dans le sens de donner aux retraités les mêmes droits qu'aux actifs, principalement dans

tout ce qui concerne la protection sociale. Il n'y aura reconnaissance de la légitimité du syndicalisme retraité que par l'adoption du principe un syndiqué, une voix.

La CE a largement insisté sur la nécessité de sortir d'une position de défiance entre notre fédération et la direction confédérale en s'appuyant sur un retour aux principes fondateurs de la CGT. Il nous faut une CGT unie pour être plus fort, plus revendicatif.

Une discussion s'est ouverte sur le caractère beaucoup trop réformiste de la CES et le danger de se laisser entraîner dans une politique d'accompagnement de type CFDT.

## Relevé de décisions (toutes prises à l'unanimité)

### Calendrier 2016 :

- CE les 04/02, 23/03, 15/09 et 08/12
- CG à Saint-Nazaire les 12 et 13 mai (accueil le 11 fin de journée)

### Thèmes du CG :

- Bataille des idées
- Militer en territoire
- Bilan à mi mandature

### Publications

- Création de la feuille d'information UFRBCA-Actualités pour nos sections avec une conception interne de A à Z

### Préparation du 51<sup>ème</sup> congrès

- Chaque membre de la CE s'engage à animer la préparation dans son syndicat et dans sa région à partir de deux affirmations fortes :

*Devant la domination de l'impérialisme financier nous avons besoin d'une CGT forte et unie. Il est donc indispensable de dépasser toutes les dissensions internes pour mener la bataille avec un syndicat uni de classe et de masse.*

*La reconnaissance de la légitimité du syndicalisme retraité suppose un « retraité = une voix ».*

# *51<sup>ème</sup> Congrès de la CGT*

## *du 18 au 22 Avril 2016*

Notre union fédérale a désigné ses deux délégués, mandons-les avec nos idées, nos réflexions, nos propositions ! Notre commission exécutive du 3 Décembre a déjà soulevée de nombreuses questions :

- Unir la CGT, dépasser les oppositions. Oui mais comment ? Faut-il une ONU syndicale ? Faut-il définir une éthique des rapports syndicaux pour que les débats soient sans complaisance, mais respectueux des uns et des autres ! Et puis est ce que cela ne concerne que le microcosme de Montreuil ou toute la CGT, de notre section à la confédération
- Des membres de la ce propose de revenir aux principes fondateurs de la CGT, ce que l'on peut exprimer par : de classe ; de masse ; indépendante, mais pas neutre, notamment pour la défense des libertés, dont celles à conquérir ; agissant principalement pour la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs et pour cet objectif, travailler à la suppression de l'exploitation de l'homme par l'homme, c'est à dire à la disparition du capitalisme. Et vous la CGT vous la voulez comment ?
- Des camarades trouvent la CES trop réformiste, ont-ils raison ! Est-ce une question d'ADN, une proximité trop grande avec la commission européenne, une adhésion politique aux principes de l'UE, dont Henri Krazuki disait que c'était un terrain de chasse pour grand fauve ! De quel syndicalisme Européen avons-nous besoin ?
- Des camarades proposent que la CGT ne se fourvoie pas dans une politique d'accompagnement type CFDT. Est à dire que des camarades pensent que nous l'avons fait, dans qu'elles circonstances ? Comment

concevoir l'union indispensable pour gagner. Faut-il une union d'étiquettes rassemblant le plus d'organisations possibles, ou une union d'objectifs revendicatifs avec des plans d'actions sur la durée avec tous ceux qui partagent ces objectifs, en particulier les travailleurs ?

- Reviens aussi la revendication du nombre de voix des retraités que le 50<sup>e</sup> congrès n'a pas réglé. Quelle analyse avons-nous de cette question ? Les retraités définissent leurs objectifs en toute indépendance dans leurs congrès, les actifs devraient pouvoir bénéficier de la même possibilité. Faut-il des congrès autonome d'actifs et ensuite un congrès rassemblant actifs et retraités pour définir une orientation générale ! Faut-il ne pas se prononcer lors des votes des actifs sur leurs actions ! Est-ce vraiment gênant que les retraités disposent d'une voix pleine et entière ! Ou alors quelles autres dispositions seraient possibles?

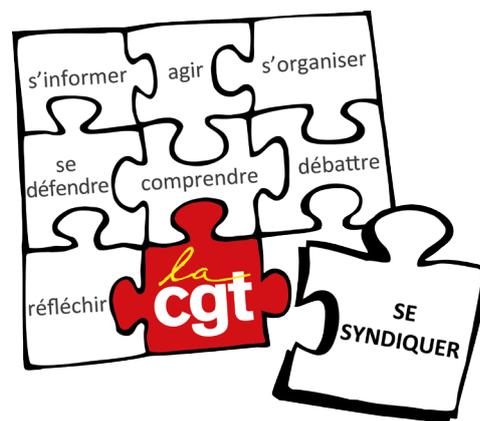
Et puis il y a les fiches repères du congrès que vous pouvez vous procurer auprès de votre UL/UD et de votre USCBA. Nous avons déjà attiré l'attention sur les fiches 21 à 24 qui concernent particulièrement les retraites. Nous comptons sur vous pour que nos délégués puissent représenter le mieux possible nos 2100 adhérents.

*Robert Brun, bureau ufr*

**Les repères revendicatifs sont disponibles sur le site confédéral à l'adresse suivante :**  
**[http://www.cgt.fr/spip.php?page=article\\_dossier1&id\\_article=29](http://www.cgt.fr/spip.php?page=article_dossier1&id_article=29)**

**Les fiches 21 à 24 nous concernent tout particulièrement.**

# Accord AGIRC-ARRCO



## A compter de 2016

1. La date de revalorisation des pensions est décalée au 1er novembre (au lieu d'avril) de chaque année.
2. Une moindre revalorisation des pensions (1 point de moins que l'inflation) est prévue pendant trois ans (de 2016 à 2018), avec une "clause plancher" pour empêcher une diminution en valeur absolue.
3. Le prix d'achat du point augmentera pendant trois ans, de manière à diminuer le rendement des régimes pour le futur retraité.

Le montant de la retraite complémentaire dépend du nombre de points Arrco (cadres) et Agirc (tous salariés du privé) accumulés. Alors que pour 1 000 euros cotisés, le salarié a actuellement 65,6 euros de rente, il n'aura plus que 60 euros dans trois ans.

4. Afin de "favoriser l'emploi des seniors", une contribution des employeurs aux régimes complémentaires de retraite Agirc-Arrco sur le montant des transactions accordées suite à la rupture du contrat de travail sera examinée lors de la prochaine négociation sur l'assurance chômage (en mars 2016). La négociation devra préciser le "taux de contribution et l'âge minimal des salariés concernés".

## A partir de 2019

5. C'est la mesure phare du texte. A compter du 1er janvier 2019, et pour les générations nées à partir de 1957, un bonus-malus sera mis en place pour inciter les salariés à travailler un an de plus une fois qu'ils auront rempli les deux conditions nécessaires pour partir avec une retraite à taux plein : âge légal et durée de cotisation.

Conséquence de la mise en oeuvre de ce "coefficient de solidarité": un salarié disposant de toutes ses annuités et qui prendrait sa retraite à 62 ans, verrait sa retraite complémentaire amputée de 10% par an pendant deux voire trois ans, avant d'obtenir une retraite à taux plein à 65 ans. En revanche, s'il travaillait jusqu'à 63 ans, ce malus temporaire serait annulé.

Il bénéficierait pendant un an d'un bonus de 10% s'il restait deux ans de plus en activité, bonus qui grimperait à 20% pour trois ans de plus et 30% pour quatre ans de

plus.

Les personnes pouvant partir dès 60 ans (carrières longues) et celles devant travailler au-delà de 62 ans pour avoir toutes leurs annuités seront également concernées par ce système, qui s'applique au maximum jusqu'à 67 ans.

Deux cas dérogeraient à cette mesure. Les nouveaux retraités exonérés de CSG seront dispensés, ceux qui sont soumis à son taux réduit pourront subir des décotes de 5% pendant 3 ans. Des dérogations sont également prévues pour les salariés handicapés (50% d'incapacité) et les aidants familiaux.

6. Création d'un nouveau régime unifié. "Il reprendra l'ensemble des droits et obligations des régimes de retraite complémentaire Agirc et Arrco." Il sera piloté à deux niveaux, par les partenaires sociaux et les conseils d'administration.

7. Augmentation des cotisations patronales via une augmentation de deux points du "taux d'appel", passant de 125 à 127%. Le texte précise que ces variations se feront dans une perspective de stabilité globale de ces cotisations par rapport à la situation antérieure.

Les cotisations aux régimes complémentaires sont calculées via deux taux, le "taux contractuel" et le "taux d'appel". Le premier ouvre des droits: plus on cotise, plus on engrange de points, plus la retraite sera élevée. Le "taux d'appel" n'ouvre en revanche pas de droits: même si on cotise plus, la pension ne sera pas plus élevée, ce qui permet de remplir les caisses des régimes.

8. Nouvelle répartition des cotisations à l'Agirc à hauteur de 60% à la charge de l'employeur et de 40% à la charge des salariés (contre respectivement 62 et 38% actuellement), comme c'est le cas à l'Arrco.

Pour mettre en place cette nouvelle répartition, la part salariale de la cotisation dite "contractuelle" sur la tranche de rémunérations comprise entre un et huit plafonds de la Sécurité sociale sera augmentée, à compter du 1er janvier 2019, de 0,56 point, la part patronale de la cotisation dite "contractuelle" restant inchangée.

# L'Institut d'Histoire Sociale de la FNCSBA

## Un institut d'Histoire Sociale pour quel usage ?

Nous vivons dans un monde divisé en classes où le pilonnage idéologique pratiqué par les médias aux mains des possédants a pour but de préserver les privilèges de ceux-ci et de détourner la prise de conscience des travailleurs sur leur situation réelle. Cette stratégie consiste à empêcher l'amélioration de la condition sociale, voire encore la faire régresser. C'est là une des expressions de la lutte des classes. Cette situation est concomitante à l'existence du capitalisme. Elle est la raison de l'existence et des luttes menées par la CGT depuis sa création.

La connaissance de l'histoire sociale de notre Fédération est, entre autre, un atout pour éclairer la perspective dans notre lutte contre le patronat et ses soutiens pour la reconquête sociale.

Notre but : perpétuer la mémoire des luttes qui se sont déroulées dans notre branche d'activité professionnelle depuis l'existence du syndicalisme.

Se priver de notre histoire c'est ignorer les combats menés par nos anciens depuis la seconde partie du 19ème siècle à nos jours et les conquêtes sociales qui en ont ré-

sulté. C'est aussi, par cette connaissance, qu'il est bon de s'inspirer de leurs luttes, d'analyser aussi les raisons de certains échecs afin de ne pas les reproduire, pour aller de l'avant.

## Le Réseau des IHS de la CGT

L'IHS confédéral chapeaute tout un réseau d'IHS comprenant ceux des Fédérations, des Unions régionales, des Unions départementales.

## Construire l'IHS de notre Fédération

En mettant sur pied notre IHS nous souhaitons créer un outil de mémoire avec, pour champ d'investigation, tous les secteurs d'activités de notre Fédération, du passé comme du présent.

Ce champ devrait couvrir autant l'activité horizontale que verticale, ce qui nécessiterait sa prise en compte par toutes nos structures (USC,URC,UD) ainsi que les branches. Nous entendons par là : aller consulter les archives partout où elles existent.

*Pierre Le Page, bureau UFR*

# Louis Saillant, un militant de l'union et de la Paix

## Le syndicaliste

Né le 27 novembre 1910 à Valence (Drôme), apprenti sculpteur sur bois, il adhère en 1926 au syndicat CGT confédéré de l'ameublement de Valence et en devient le secrétaire en 1929. En 1931 il est élu secrétaire adjoint de l'union départementale et secrétaire général de la CGT réunifiée de la Drôme en 1934. Il est en même temps militant du parti socialiste (SFIO).

En 1937 il est élu au secrétariat de la fédération du bois et en 1938 à

la commission administrative de la confédération ; en 1939 il entre au comité de l'union internationale du bâtiment et du bois. Lors du CCN du 25 Septembre 1939 il est confronté à la décision d'exclusion des communistes au prétexte du pacte Germaino-Soviétique, il émet des votes différents aux questions posées et selon le « Maitron » il se serait abstenu sur le vote d'exclusion des communistes. D'autres interprétations indiquent qu'il aurait voté l'exclusion en émettant des réserves, mais il agira pour l'application de cette décision dans

son département.

## Le résistant

Durant l'occupation il est un résistant de la première heure. Le 15 Novembre 1940 il est signataire du manifeste des 12 dont 3 CFTC, qui refuse la soumission des syndicats au gouvernement. Il participe aussi à la création du mouvement libération Nord. Alliant l'action légale dans le cadre d'un comité d'études économiques et syndicales et l'action clandestine, il devient secrétaire général de la fédération du



bois en 1941 après l'arrestation de Becker. La fédération rassemble alors le bois et le bâtiment. Elle est parmi les premières qui se soient prononcées contre la charte du travail de Pétain adoptée en octobre 1941. Dans cette activité Louis Saillant montre un courage remarquable et une capacité d'organisateur peu commune.

Dès 1942 il agit pour la réunification de la CGT et prépare avec d'autres dont Benoit Frachon, les accords du « Perreux » qui scellent cette réunification le 17 avril 1943. Dans le contexte, les accords sont verbaux mais ils seront effectifs. La Vie Ouvrière annonce la nouvelle aux travailleurs dans son champ de diffusion.

Le 27 mai 1943 il représente la CGT lors de la création du conseil national de la résistance (CNR) dont il devient le Président en septembre 1944. Le CNR décide en Septembre de mettre en place un bureau permanent de 5 membres dont Louis Saillant. La tâche du comité est la rédaction du programme de Gouvernement à mettre en œuvre à la libération. Il est adopté le 14 mars 1944 à l'unanimité comme c'est la règle dans cette instance.

## L'internationaliste

Louis Saillant représente la CGT au congrès des TUC Britannique fin 1944. Il apprend que les syndicats anglais et russe discutent d'un accord pour regrouper le syndicalisme mondial. Le CIO américain s'implique également dans cette recherche. Le congrès constitutif de la Fédération Syndicale Mondiale (FSM) se tient à Londres du 6 au 17 février 1945.

Louis Saillant en devient le premier secrétaire général à 35 ans, il le restera jusqu'en août 1968. Les Etats-Unis d'Amérique qui ont tardé à mettre en place un second front face à l'Allemagne, engagent dès la fin de la guerre une contre-offensive contre l'URSS. Dès 1947 c'est le plan Marshall d'aide financière avec en contreparties politiques,

- L'éviction des ministres communistes dans les pays où ils participaient au gouvernement (France-Italie-Suède) ;
- La création de syndicats réformistes là où l'unité syndicale s'était reconstituée en particulier en France (FO) et en Italie ;
- La sortie de la FSM des syndicats occidentaux pour créer à Londres en décembre 1949 une autre internationale, la confédération internationale des syndicats libres (CISL).

Le 4 avril 1949 c'est la création du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) organisation militaire occidentale dont le premier siège est à Paris. Le 18 avril 1951 c'est la création de la CECA (communauté européenne du charbon et de l'acier) c'est à dire la réinsertion de l'Allemagne dans la réorganisation capitaliste qui va conduire à la constitution de la communauté économique européenne (CEE) à Rome en 1957. Les ingrédients de la guerre froide sont en place.

Louis Saillant choisit en France de rester dans la CGT, lors de la scission de 1947 et dans la FSM au plan international, lors de la scission de 1949. Durant son mandat, de 1945 à 1968, il fait preuve d'une grande activité pour développer la FSM sur tous les

continents et pour maintenir son unité dans un contexte idéologique, politique et militaire tendu par la guerre froide. Il engage la FSM dans une solidarité active d'aide aux travailleurs des pays colonisés dans leur lutte pour l'indépendance. Il fut aussi l'un des fondateurs du mouvement mondial de la paix. Au plan international il est très proche des syndicats soviétiques mais en août 1968 il condamne l'entrée des troupes du pacte de Varsovie en Tchécoslovaquie.

Le 29 août il est victime d'un infarctus et abandonne ses fonctions de secrétaire Général. Remis, il reprend une place au bureau confédéral de la CGT, pour laquelle il assurera les relations avec l'UNESCO et participera avec cet organisme à un programme mondial pour l'alphabétisation des adultes. Il meurt à Paris le 28 octobre 1974 à 63 ans.

*Robert Brun, bureau UFR*

*Cet article a été réalisé à partir des travaux de deux conférences de J-M. Pernot le 22 janvier 2009 à Paris et le 29 janvier 2011 à Valence pour l'IHS CGT, ainsi que d'une brochure de l'ANACT Romans du 27 Mai 2015 et d'une brochure non datée de l'Union nationale des groupements mutualistes solidaires sur le programme du CNR.*